

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 06 septembre 2024 décide :

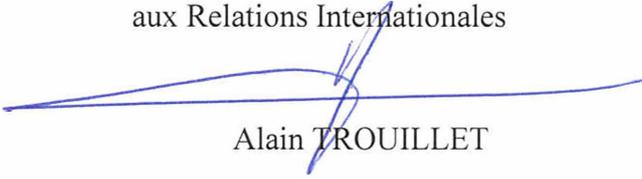
<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p><i>Acte 88-2024</i></p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p>
	<p>Dispositifs de bourses pour l'IAE :</p> <p>➤ Bourses d'excellence AR IAE – COACTIS 2024-2025</p>

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux dispositifs de bourses pour l'IAE : bourses d'excellence AR IAE – COACTIS 2024-2025.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 36 QUORUM : 19	REPRESENTES : 7	PRESENTS : 19
-----------------------------	-----------------	---------------

POUR : 26	CONTRE : 0	ABST : 0
-----------	------------	----------

Attractivité Recherche IAE

(ARIAE)

(V1 Comité de Direction du 03.04.2018 – V2 mise à jour suite au Conseil d'Administration du 05.06.2023)

L'IAE de Saint-Etienne affirme sa volonté de soutenir la recherche du laboratoire qui y est associé au sein de l'Université Jean Monnet.

En marge d'un soutien financier général, l'IAE a choisi de procéder à des actions ciblées depuis 2018 afin de nourrir et intensifier le lien formation-recherche. Le présent document a vocation à rappeler les principes directeurs des actions « attribution de bourses d'excellence » et « financement des stages de recherche » au sein du laboratoire en sciences de gestion rattaché, ainsi que de proposer des modalités de mise en œuvre.

A. STAGES RECHERCHE IAE SAINT-ETIENNE

Pour soutenir la recherche et afin de favoriser le lien entre activités scientifiques et formation, l'IAE de Saint-Etienne propose de prendre en charge le financement des gratifications des stages de recherche au sein du laboratoire associé à l'IAE de Saint-Etienne : COACTIS (Sciences de Gestion).

A partir de 23-2024, une gratification de stage de 6 mois maximum est financée par étudiant IAE éligible.

1. Éligibilité

Sont éligibles les étudiants inscrits en Master 1^{ère} ou 2^{ème} année à l'IAE de Saint-Etienne, hors alternants.

2. Déroulement du stage et conditions financières

Le financement porte sur une période de 6 mois au maximum (selon la maquette de formation). Les missions consistent en des activités de soutien à la recherche du laboratoire, à définir selon les aptitudes et les souhaits du candidat, d'une part, et les besoins des chercheurs travaillant dans le laboratoire, d'autre part.

En 2023, la gratification est fixée par la réglementation en vigueur à 4,05 euros net par heure.

Cette gratification est révisée chaque année en fonction de l'évolution du minimum légal de gratification. Le nombre de gratification est décidé annuellement en conseil d'administration de l'IAE en concertation avec le laboratoire de recherche COACTIS.

3. Sélection du dossier

Une commission au sein du laboratoire et de l'IAE se réunit et classe les dossiers soumis selon les critères suivants :

- Excellence académique ;
- Motivation et projet professionnel, étant précisé qu'une orientation professionnelle vers la recherche sera fortement appréciée ;
- Adaptation du projet aux spécificités identifiées du laboratoire.

Les responsables de parcours, mentions et départements impliqués dans la commission sont ceux qui sont concernés par les candidatures de l'année, la nature des projets ou les origines des candidats.

La commission est composée du directeur du laboratoire, des responsables des Masters concernés, du ou des représentants de l'UJM à l'École Doctorale de l'Université de Lyon pour la discipline concernée, et de deux membres du laboratoire nommés par le directeur de laboratoire.

La commission se réserve le droit de procéder à des entretiens des candidats s'il le juge nécessaire.

Les dossiers sont classés par ordre de mérite. Les candidat.e.s retenu.e.s seront informé.e.s de leur acceptation. Les candidats qui n'auront pas été retenus mais dont la qualité du dossier aura été appréciée par le comité de sélection pourront être placés sur liste complémentaire. Les personnes sur liste complémentaire ne pourront être finalement acceptées qu'en cas de désistement des candidat.e.s retenu.e.s.

4. Constitution du dossier

Les candidats étudiants à l'IAE sont proposés par les responsables d'année.

Tout.e candidate.e devra soumettre un dossier incluant :

- Une lettre de motivation établissant les motifs d'une orientation vers un stage recherche ;
- Un CV détaillé pouvant donner une appréciation du potentiel en matière d'activité de recherche ;
- Une attestation indiquant le score en langue de candidat ou, à défaut, la lettre de motivation rédigée en anglais.
- En fait de pièces facultatives, un projet de recherche rédigé sera apprécié.

Le dossier, rédigée en français ou en anglais, est à constituer et expédier sous forme électronique en un seul fichier PDF au contact indiqué dans la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>).

La date limite de soumission est fixée chaque année universitaire en cours et indiquée dans la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>).

&&&&

B. ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE

L'IAE de Saint-Etienne offre chaque année des bourses d'attractivité de la recherche en sciences de gestion pour intégrer l'un des Masters de l'IAE (niveau M2). Le nombre de bourses est décidé annuellement en conseil d'administration de l'IAE en concertation avec le laboratoire de recherche COACTIS.

1. Eligibilité

Le.a candidat.e doit avoir été préalablement admis dans l'un des Master de l'IAE pour bénéficier de la bourse en gestion et faire état d'un projet professionnel clairement orienté vers la recherche. Il.elle doit envisager la réalisation d'un travail doctoral dans le laboratoire COACTIS, mais pas exclusivement.

2. Montant

Le montant de la bourse est fixé à 650 € mensuel, non cumulable en totalité avec une gratification de stage. C'est-à-dire qu'est priorisé le versement de l'intégralité de la gratification de stage, à laquelle l'IAE assure le versement éventuel d'un montant complémentaire de bourse d'excellence, de sorte à garantir que le montant total « gratification de stage + bourse d'excellence » atteigne un montant fixe mensuel de 650 € par mois tout compris.

3. Sélection du dossier

La procédure de sélection des dossiers pour l'attribution des bourses d'attractivité de la recherche, après contrôle des critères d'éligibilité, se fonde sur évaluation de l'excellence du dossier, dont un bon niveau en anglais. La bourse d'excellence n'est pas attribuée sur critères sociaux. Les évaluateurs prennent en compte la qualité exceptionnelle du dossier académique du candidat et de son intérêt manifeste pour la recherche.

L'adaptation du projet du candidat aux spécialités du laboratoire visé constitue un atout supplémentaire.

Le comité de sélection du laboratoire évalue les candidatures déposées selon un calendrier précisé sur la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>). Il comprend le directeur.rice du laboratoire COACTIS, les directeurs.rices des départements concernés (par la nature des projets ou les origines des candidats), les directeurs.rices des mentions concernées. Les membres du comité doivent être membres du laboratoire. Le comité communique sa décision au comité de direction de l'IAE.

4. Modalités de candidature

Le.a candidat.e formule une demande spécifique de bourse d'excellence par un dossier envoyé au contact et selon le calendrier indiqués dans la page web dédiée (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>), comprenant :

- Une lettre de motivation précisant explicitement en quoi le.a candidat.e respecte les critères de sélection d'excellence et d'éligibilité ;
- Un CV détaillé permettant d'apprécier l'aptitude à la recherche du candidat ;
- Une attestation indiquant le niveau en langue anglaise du candidat ou, à défaut, la lettre de motivation rédigée en anglais ;
- En fait de pièces facultatives, les recommandations ou documents permettant d'établir le classement des candidats seront fortement appréciés.
- Une photocopie de pièce d'identité avec photographie ;
- La copie du dernier diplôme universitaire obtenu et le relevé de note du baccalauréat (ou équivalent, diplôme de fin d'études secondaires pour les candidatures étrangères) ;
- Les relevés de notes des trois dernières années d'études ;
- La candidature peut être rédigée en français ou en anglais

Les modalités de date et de contacts seront actualisées chaque année dans la page dédiée du site web de l'IAE (<https://iae.univ-st-etienne.fr/fr/la-recherche/bourse-ariae.html>)